



DÉPARTEMENT DE  
L'ARIÈGE

-----  
COMMUNE DE  
SOUEIX-ROGALLE  
-----



AR\_2021\_046

**ARRÊTÉ MUNICIPAL**  
portant autorisation d'un marché  
nocturne

**LA MAIRE DE LA COMMUNE DE SOUEIX-ROGALLE**

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L.2212-1 et suivants ;

Vu la loi n°2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu l'arrêté préfectoral n°09-2021-07-20-00001 réglementant le port du masque dans le département de l'Ariège ;

Vu les délibérations du conseil municipal n°DEL\_2015\_015 et DEL\_2020\_035 en date des 5 juin 2015 et 17 juin 2020 portant création et modification d'un marché hebdomadaire ;

Vu l'arrêté municipal n°AR\_2020\_022 portant règlement général du marché communal ;

Vu la demande présentée par Madame Agnès RAEL-DORAIN, co-présidente de l'association "le petit marché de Soueix" ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de maintenir le bon ordre dans les réjouissances et cérémonies publiques et de prescrire toutes les mesures nécessaires pour prévenir les accidents ;

**ARRÊTE**

**Article premier** : Madame Agnès RAEL-DORAIN, co-présidente de l'association "le petit marché de Soueix", est autorisée à occuper la halle municipale Justin Clanet, la rue des Tourterelles et la place du village en vue d'y organiser un marché nocturne.

**Article 2** : La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable pour la journée du 11 août 2021.

**Article 3** : La pétitionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

**Article 4** : Madame la Maire, Madame la co-présidente de l'association et Monsieur le commandant de la communauté de brigades de gendarmerie d'Oust-Massat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié sur le site internet de la commune de Soueix-Rogalle dans les conditions habituelles.

Fait à Soueix-Rogalle, le 10 août 2021,  
Christiane BONTÉ, Maire

